

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1579

1^{er} juin 2016

SOMMAIRE

Antosson	75749	Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l.	75769
Atelier 2 S.à r.l.	75747	Karmorneftegaz SARL	75791
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l.	75748	Lanvi S.à r.l.	75751
Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.	75748	LCO1 S.A.	75751
B Medical Systems Holding S.A.	75748	L.F. Advising S.à r.l.	75758
Calliope International S.à r.l.	75773	M7 EREIP III Lux Finco S.A.	75748
CanCorpEurope S.A.	75759	MCS/AMS Holding S.à r.l.	75754
C.E.V. Advising S.à r.l.	75758	Media Lario International S.A.	75747
Crescent Mezzanine Partners VII (Luxem- bourg) S.à r.l.	75784	Mena-Innov S.A.	75756
Crystal A HoldCo S.à r.l.	75766	Oco Office Center Online	75749
Eos Products S.à r.l.	75763	Patrimoine & Finance S.à r.l.	75750
Ephios Luxembourg S.à r.l.	75764	Pegasus Europe Holding S.à r.l.	75751
Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.	75758	Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l.	75751
Finance Stratégique Luxembourg S.A.	75771	Strada Holding II S.à r.l.	75748
Finer S.A.	75763	Switex S.A.	75791
FMC Technologies S.à r.l.	75792	Thomas More Square (Lux) Holdings S.à r.l.	75759
Geox Holland B.V.	75791	Titanium Holdings S.à r.l.	75746
Geox Holland B.V.	75792	Tom Beiler Architectes S.à r.l.	75747
Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl ...	75792	traffic.club S.à r.l.	75791
Hay Consulting S.à r.l.	75760	Vero Holdings S.à r.l.	75746
Health Management S.A.	75792	Vidimed S.A.	75756
Immotime (Luxembourg) S.à r.l.	75760	Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l.	75769
Immotime (Luxembourg) S.à r.l.	75759		
ITNET S.à r.l.	75768		

**Vero Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Titanium Holdings S.à r.l.).**

Capital social: GBP 3.768.944,54.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 202.733.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of February.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1) Titanium Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated in Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 202.592 ("Titanium Luxco 2"), and

2) Wellcome Trust Investments 1 Unlimited, a private unlimited company organised under the laws of England, having its registered office at Christine Hill, Gibbs Building, 215 Euston Road, London NW1 2BE, United Kingdom, registered with Companies House under company number 06483238 ("WT1U"),

both represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parts and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parts are the shareholders of "Titanium Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 202.733, incorporated on December 14, 2015 by deed of the officiating notary and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the officiating notary dated January 29, 2016 and not yet published in the Memorial C.

The appearing parts representing the whole corporate capital require the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to change the denomination of the Company to "Vero Holdings S.à r.l."

As a consequence, article 3 of articles of association is modified and now reads as follows:

" **Art. 3.** The denomination of the Company is "Vero Holdings S.à r.l."."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parts and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parts, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le douze février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, undersigned.

ONT COMPARU:

1) Titanium Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 202.592 («Titanium Luxco 2»), et

2) Wellcome Trust Investments 1 Unlimited, une private unlimited company de droit anglais avec siège social à Christine Hill, Gibbs Building, 215 Euston Road, London NW1 2BE, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro de société 06483238 ("WT1U"),

toutes deux représentées par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Titanium Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 202.733, constituée le 14 décembre 2015 par acte reçu par le notaire instrumentant et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire instrumentant en date du 29 janvier 2016 et non encore publié au Mémorial C.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «Vero Holdings S.à r.l.».

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La dénomination de la Société est «Vero Holdings S.à r.l.» »

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 février 2016. 2LAC/2016/3393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016080506/85.

(160045866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016080281/10.

(160046077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Atelier 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tom Beiler Architectes S.à r.l.).**

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 79.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080655/10.

(160046828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

B Medical Systems Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 94.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016080658/10.

(160047342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

Les statuts coordonnés au 19 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016080674/11.

(160046898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.310.

Les statuts coordonnés au 19 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016080675/11.

(160047263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Strada Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.564.

Les statuts coordonnés au 04/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016081046/12.

(160047236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

M7 EREIP III Lux Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.866.

Les statuts coordonnés au 24 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016080961/11.

(160047140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

**Antosson, Société à responsabilité limitée,
(anc. Oco Office Center Online).**

Siège social: L-7315 Steinsel, 21, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 117.068.

L'an deux mille seize,

Le neuf mars,

Pardevant Nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Serge ANTONY, indépendant, né à Luxembourg le 14 septembre 1971, demeurant à L-7315 Steinsel, 21, rue de l'École

lequel comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «OCO, OFFICE CENTER ONLINE», établie et ayant son siège social à L-7315 Steinsel, 21, rue de l'École, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117 068,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1563 du 17 août 2006,

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la Société de «OCO, OFFICE CENTER ONLINE» en «ANTOSSON» et de modifier par conséquent l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ANTOSSON".»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article trois (3) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à:

- la prestation de services dans les domaines de l'administration, la gestion, la bureautique, le secrétariat et le centre d'appel, ainsi que le conseil économique et informatique notamment les analyses, audits et études de marchés et la mise à disposition de banques de données et d'archivages, la prospection et l'enquête téléphonique et sur le terrain,

- la mise au travail et la location de personnel ainsi que la gestion de ressources humaines,

- la vente, l'achat et la location de systèmes informatiques en ligne tels que software, hardware et toutes sortes de supports d'information en matière informatique, électronique et télécommunication ainsi que la gestion de commerce électronique et sites internet et tous services liés à ces activités,

- la commercialisation, l'entretien, l'assistance, l'exploitation et le développement de systèmes d'alarmes, de localisation et de sécurité ainsi que de systèmes de vidéo-surveillance, serrurerie et gardiennage,

- l'exploitation d'une agence de communication, de marketing et de publicité, d'un atelier graphique et de design. Elle peut également produire et diffuser des programmes audiovisuels, créer et développer tous systèmes d'informations et de communication,

- l'événementiel public et privé, dans son cadre général, l'organisation et la gestion de soirées, repas et événements, tenir des salons et des stands par le biais de publicités, plaquettes et sites interactifs,

- l'exploitation d'une agence immobilière. Elle pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières. Elle peut mettre en valeur des immeubles à usage de bureaux, salles de réunions, assistance et logistique pour séminaires, conférences et réceptions,

- l'exploitation et la gestion d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres, brevets et licences, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. De façon générale, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-dix mille euros (570.000.-€) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) à cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (582.500.-€) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent soixante (4.560) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125.-€) chacune, chaque part sociale bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Serge ANTONY, prénommé, et libérées en espèces.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide ensuite de réduire le capital social à raison de cinq cent soixante-dix mille euros (570.000.-€) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (582.500.-€) à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) par annulation de quatre mille cinq cent soixante (4.560) parts sociales, par apurement de pertes de la Société.

Les prédicts chiffres résultent du bilan arrêté au 31 décembre 2015, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille euros (2.000.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ANTONY, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2016. Relation: EAC/2016/6465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 mars 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016080977/97.

(160047217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 17 mars 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016080979/13.

(160047022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080987/10.

(160046728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pegasus Europe Holding S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016080997/10.

(160046818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.602.137,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016080898/10.

(160047297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

LCO1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.622.

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre,

par-devant nous Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LCO1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187622 (la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2114 du 9 août 2014. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.35 heures

sous la présidence de Benoît CHANG

domicilié professionnellement à Luxembourg

qui a désigné comme secrétaire Daniel GILLARD,

domicilié professionnellement à Howald

L'assemblée a choisi comme scrutateur Flavio BECCA

domicilié professionnellement à Howald

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Approbation du projet de scission partielle (le «Projet de Scission») daté du 17 novembre 2015 tel que publié au Mémorial C numéro 3143 du 19 novembre 2015 en conformité avec les articles 285 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2 Renonciation à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c) et d) conformément à l'article 296 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3 Approbation et réalisation de la scission partielle, par absorption et par transfert à la Société, du patrimoine actif et passif du Compartiment de Transfert, tel que défini dans le Projet de Scission, de Olos Fund S.C.A. SICAV-FIS (la «Société Scindée»), sans dissolution de la Société Scindée.

4 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un 1 montant de vingt-huit millions d'euros (EUR 28.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de vingt-huit millions trente-et-un mille euros (EUR 28.031.000,-) par la création et l'émission de vingt-huit millions (28.000.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

5 Souscription et libération intégrale de (i) vingt-deux millions quatre cent mille (22.400.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par PROMOBE FINANCE - SPF, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37 353 («Promobe»), et (ii) cinq millions six cent mille (5.600.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par OLOS MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald (Hesperange), et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150 330 («Olos Management»), par l'apport à la Société suite au transfert en nature du patrimoine du Compartiment de Transfert à la Société.

6 Reconnaissance que la scission partielle, telle que prévue au Projet de Scission, a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant cette scission partielle ont été prises par les actionnaires de la Société Scindée (Compartiment de Transfert) et par les actionnaires de la Société.

7 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires de la Société présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social de la Société était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée de la Société était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'approuver le Projet de Scission partielle tel que publié au Mémorial C numéro 3143 le 19 novembre 2015 en conformité avec les articles 285 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c) et d) conformément à l'article 296 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'approuver et de réaliser la scission partielle par absorption et par transfert à la Société du patrimoine actif et passif du Compartiment de Transfert, tel que défini dans le Projet de Scission, de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société rappelle que l'universalité du patrimoine du Compartiment de Transfert comprend notamment les éléments suivants:

ACTIF

Le tréfonds d'un terrain sis à Luxembourg et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoC de Gasperich:

Numéro 206/2626 au lieu-dit «auf Rodecken», comme place, contenant 2 hectares 87 ares 46 centiares, se composant des parties des anciens numéros 188/2553; 189/2555; 189/2557; 190/2559; 191/2561; 197/2577; 198; 200/254; 200/257; 200/709; 204/520; 204/521; 204/522; 206/2388; 206/2389; 209/2366 et 209/2367.

PASSIF

Des dettes à court et long terme pour un montant total de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-huit millions d'euros (EUR 28.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de vingt-huit millions trente-et-un mille euros (EUR 28.031.000,-) par la création et l'émission de vingt-huit millions (28.000.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Cinquième résolution - Souscription

Ont comparu:

1. Promobe, représentée par Monsieur Flavio Becca, administrateur avec adresse professionnelle à Howald, et Monsieur Daniel Gillard, administrateur avec adresse professionnelle à Howald. Promobe déclare souscrire vingt-deux millions quatre cent mille (22.400.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Olos Management, représentée par Monsieur Flavio Becca, prénommé et Monsieur André Wilwert, administrateur avec adresse professionnelle à Howald, agissant en vertu d'une décision prise par résolution circulaire en date du 16 décembre 2015 ci-jointe pour accomplir tout acte nécessaire en vue de la mise en oeuvre du Step Plan Auchan Ilot C, ce dernier ici représenté par Monsieur Flavio Becca suivant procuration, également ci-annexée. Olos Management déclare souscrire cinq millions six cent mille (5.600.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Promobe et Olos Management déclarent libérer intégralement ces actions souscrites par l'apport consistant en l'intégralité du patrimoine actif et passif du Compartiment de Transfert à la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total net de vingt-huit millions d'euros (EUR 28.000.000,-).

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Promobe et Olos Management ont déclaré que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Promobe et Olos Management ont déclaré qu'un rapport a été dressé par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, réviseurs d'entreprises agréés, et signé par Madame Magalie Cormier, réviseur d'entreprises agréé, le 21 décembre 2015, (le «Rapport»), dont les conclusions

sont les suivantes:

«Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports décrits aux paragraphes 2.2 et 2.3 de ce rapport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Une copie du Rapport restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société reconnaît que, suite à l'apport du patrimoine actif et passif du Compartiment de Transfert à la Société tel que décrit ci-dessus et suite à l'émission et la souscription des actions en contrepartie de cet apport telles que décrites ci-dessus, Promobe et Olos Management, les seuls actionnaires du Compartiment de Transfert, détiennent les actions du Compartiment de Transfert ainsi que les actions nouvellement émises de la Société dans les mêmes proportions.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société reconnaît que la scission partielle, telle que prévue au Projet de Scission, a été définitivement réalisée à la date des présentes étant donné que les décisions concordantes approuvant cette scission partielle ont été prises par les actionnaires de la Société Scindée (Compartiment de Transfert) et par les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société reconnaît de surcroît que la scission partielle est effective d'un point de vue comptable à la date des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'existence et la légalité du Projet de Scission et des actes et formalités incombant à la Société.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-huit millions trente-et-un mille euros (EUR 28.031.000,-) représenté par vingt-huit millions trente-et-un mille (28.031.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions»), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, «Actionnaires» désigne les détenteurs à un moment donné des Actions et le terme «Actionnaire» désigne un détenteur à un moment donné de tout ou partie des Actions.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à douze mille (12 000) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Chang, Gillard, Becca et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2016. Relation: 1LAC/2016/41609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2016080911/151.

(160046871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

MCS/AMS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of the month of March.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TDR Capital Nominees Limited, an English limited liability company, having its registered office at 20, Bentinck Street, London W1U 2EU and being registered with Companies House under number 04708906,

represented by Me François-Xavier Joyeux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 7 March 2016 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MCS/AMS Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B151.797, incorporated by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 10 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 812 of 20 April 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 September 2015 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 3325 of 11 December 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record that the Sole Shareholder holds all one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each in the Company, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

(a) Amendment of the accounting year of the Company to start on 1 January of each year and to terminate on 31 December of the same year; the current accounting year which has started on 1st April 2015 has terminated on 31 December 2015.

(b) Consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company as follows: “The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year”.

After due consideration of the items on the agenda above the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company to start on 1 January of each year and to terminate on 31 December of the same year. The Sole Shareholder resolved that the current accounting year which started on 1 April 2015 has terminated on 31 December 2015.

Second resolution

Consequently to the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company as set forth under item 2 of the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the aforementioned date.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TDR Capital Nominees Limited, une limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 20, Bentinck Street, Londres W1U 2EU et étant enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04708906,

représentée par Me François-Xavier Joyeux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 7 mars 2016 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d’être soumise avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement),

étant l’associé unique (l’«Associé Unique») de MCS/AMS Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.797, constituée le 10 mars 2010 par acte de Me Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 812 du 20 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 septembre 2015 par acte de Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial n°3325 du 11 décembre 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que l’Associé Unique détient l’ensemble des un million (1.000.000) de parts sociales d’une valeur nominale d’une livre sterling (1 GBP) chacune de la Société, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur les points suivants:

Ordre du jour

(a) Modification de l’année sociale de la Société afin qu’elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; l’année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2015 s’est terminée le 31 décembre 2015.

(b) Modification conséquente de l’article 11 des Statuts comme suit: «L’année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et termine le 31 décembre de la même année».

Après avoir dûment examiné les points portés à l’ordre du jour ci-dessus, l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique a décidé de changer l’année sociale de la Société afin qu’elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L’Associé Unique a décidé que l’année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2015 s’est terminée le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur comme indiqué sous le point 2 de l'Ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: F.-X. JOYEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016080943/98.

(160047200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

**Vidimed S.A., Société Anonyme,
(anc. Mena-Innov S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 196.395.

In the year two thousand and sixteen on the seventh of March.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "MENA-INNOV S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, filed with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 196395, incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 14 avril 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1559 of the 20th of June 2015.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre PHAN, Company Director, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Changement of the Name of the Company into "VIDIMED S.A.»

2.- Modification of article 1 of the statutes as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of "VIDIMED S.A." (hereinafter the "Company").”.

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Company into "VIDIMED S.A.", and subsequently to amend article 1 of the articles of association as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of "VIDIMED S.A." (hereinafter the "Company")."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MENA-INNOV S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196395, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1559 du 20 juin 2016.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre PHAN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en «VIDIMED S.A.»

2.- Modification de l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "VIDIMED S.A." (ci-après la "Société").»

3.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en VIDIMED S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "VIDIMED S.A. (ci-après la "Société")."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2016. Relation GAC/2016/1936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016080945/115.

(160047303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Farnborough InvestCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.225.

Les statuts coordonnés au 03 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080767/10.

(160046724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

C.E.V. Advising S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. L.F. Advising S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080695/10.

(160046954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

CanCorpEurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 168.218.

Les statuts coordonnés au 07/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016080698/12.

(160046786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Thomas More Square (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 203.198.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081651/10.

(160047407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Immotime (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.
R.C.S. Luxembourg B 148.625.

L'an deux mille seize, le onze mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de "Immotime (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148625, (la "Société"), constituée sous la dénomination LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2161 du 5 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1912 du 29 juillet 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 4, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

«Version allemande:

Art. 4. Erste Satz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Stadt Hesperange (Großherzogtum Luxemburg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 mars 2016. 2LAC/2016/5618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016082040/62.

(160048369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Immotime (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016082041/14.

(160048415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Hay Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 199.887.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU

1. Monsieur Jean-Pierre KALADJIAN, dirigeant de société, né le 25 octobre 1969 à La Tronche et demeurant au 630 Chemin de Lichoud F-38080 Saint Marcel Bel Accueil (France)

2. Madame Kristina KALADJIAN, employée privée, née le 04 juin 1981 à Erevan et demeurant au 630 Chemin de Lichoud 38080 Saint Marcel Bel Accueil (France)

3. Monsieur Stéphane VIRANDO, employé privé, né le 30 juin 1972 à La Tronche et résidant au 1105 Rue de Belledonne, 38920 Crolles (France)

Les trois comparants, sont ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne variatur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les comparants, dûment représentés, sont les seuls et uniques associés actuels de la Société à responsabilité limitée «HAY CONSULTING S.à.r.l.», avec siège social à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199.887, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, en date du 21 juillet 2015, publié au Mémorial C numéro 2937 du 27 octobre 2015.

II. Que le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-EUR), représenté par

- deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de catégorie A

- cent (cent) parts sociales de catégorie B

III. Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour:

IV. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de vingt et un mille euros (21.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) à 2.521.000 EUR (deux millions cinq cent vingt et un mille euros) par la création et l'émission de vingt et une (21) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de mille (1.000,-EUR)

2. Approbation de la souscription de

- Trois (3) nouvelles parts sociales par Madame Géraldine BONNAIRE, employée privée, née le 14 octobre 1974 à Bourgoin-Jallieu (France) et résidant au 261 Chemin de Fayeu, 38300 Châteauvillain (France) par versement d'un montant de trois mille euros (3.000,-EUR) en numéraire

- Quatre (4) nouvelles parts sociales par Madame Sandra BOURSIER, employée privée, née le 26 avril 1981 à Domont et résidant au 21 rue du Général Delestraint, 69800 Saint-Priest (France) par versement d'un montant de quatre mille euros (4.000,-EUR) en numéraire

- Dix (10) nouvelles parts sociales par Monsieur Jérémy HARO, employé privé, né le 31 octobre 1983 à Bourgoin-Jallieu (France) et résidant au 22 rue de l'oiselet, 38300 Bourgoin-Jallieu (France) par versement d'un montant de dix mille euros (10.000,-EUR) en numéraire,

- Une (1) nouvelle part sociale par Monsieur Eric POLLET, employé privé, né le 20 septembre 1976 à Lyon et résidant au 209 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne (France) par versement d'un montant de mille euros (1.000,-EUR) en numéraire,

- Deux (2) nouvelles parts sociales par Monsieur Claude DELATTRE, employé privé, né le 22 décembre 1962 à Laon (France) et résidant avenue du Château Delay, 38080 L'Isle-D'abeau (France), par versement d'un montant de deux mille euros (2.000,-EUR) en numéraire

- Une (1) nouvelle part sociale par Monsieur Thierry JOHNER, employé privé, né le 12 février 1965 à Troyes (France) et résidant au 380 Impasse de chez Moutier, 74330 Sillingy (France) par versement d'un montant de mille euros (1.000,-EUR) en numéraire

3. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent vingt et un mille euros (2.521.000.- €) représenté par

- Deux mille quatre cents parts (2.400) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de mille (1000) euros chacune,

- Cent vingt et un (121) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de mille (1000) euros chacune»

4. Possibilité d'émission de parts bénéficiaires non représentatives du capital

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société peut, soit au moment de la constitution de la société soit suite à une proposition faite par le conseil de gérance, émettre des parts bénéficiaires non représentatives du capital qui seront par la suite actées par une décision prise par l'assemblée générale statuant de façon ordinaire.

Les détenteurs de parts bénéficiaires ne bénéficient pas de droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Ils bénéficient cependant d'un droit aux dividendes.

La cession des parts bénéficiaires constituées suite à un apport en industrie seront incessibles si ce n'est à la société elle-même aux fins d'annulation.

Le calcul des droits et les modalités de cession des parts bénéficiaires seront déterminés dans un pacte d'associés, auxquels l'intégralité des associés devra souscrire.»

V. Les associés, après délibérations, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de vingt et un mille euros (21.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) à 2.521.000 EUR (deux millions cinq cent vingt et un mille euros) par la création et l'émission de vingt et une (21) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associées décident de consentir à la souscription

- Trois (3) nouvelles parts sociales par Madame Géraldine BONNAIRE par versement d'un montant de trois mille (3.000,-EUR) en numéraire

- Quatre (4) nouvelles parts sociales par Madame Sandra BOURSIER par versement d'un montant de quatre mille (4.000,-EUR) en numéraire

- Dix (10) nouvelles parts sociales par Monsieur Jérémy HARO par versement d'un montant de dix mille (10.000,-EUR) en numéraire

- Une (1) nouvelle part sociale par Monsieur Eric POLLET par versement d'un montant de mille (1.000,-EUR) en numéraire

- Deux (2) nouvelles parts sociales par Monsieur Claude DELATTRE par versement d'un montant de deux mille (2.000,-EUR) en numéraire

- Une (1) nouvelle part sociale par Monsieur Thierry JOHNER par versement d'un montant de mille (1.000,-EUR) en numéraire.

Tous ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu de procurations lui délivrées sous seing privé, ci-annexées.

Souscription - Paiement

Madame Géraldine BONNAIRE, décide de souscrire à trois nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de trois mille euros (3.000,-EUR)

Madame Sandra BOURSIER, décide de souscrire à quatre nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de quatre mille euros (4.000,-EUR)

Monsieur Jérémy HARO décide de souscrire à dix nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de dix mille euros (10.000,-EUR)

Monsieur Eric POLLET décide de souscrire à une nouvelle part sociale et de la libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de mille euros (1.000,-EUR)

Monsieur Claude DELATTRE décide de souscrire à deux nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de deux mille euros (2.000,-EUR)

Monsieur Thierry JOHNER décide de souscrire à une nouvelle part sociales et de la libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de mille euros (1.000,-EUR)

Le montant de vingt-et-un mille euros est à la disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent vingt et un mille euros (2.521.000.- €) représenté par:

- Deux mille trois quatre cents parts (2.400) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de mille (1000) euros chacune,

- Cent vingt et un (121) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de mille (1000) euros chacune

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés décide de permettre la création de parts bénéficiaires non représentatives du capital par le biais d'une décision prise en Assemblée Générale des associés sur proposition du gérant ou le cas échéant du conseil de gérance.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédemment adoptée, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société peut, soit au moment de la constitution de la société soit suite à une proposition faite par le conseil de gérance, émettre des parts bénéficiaires non représentatives du capital qui seront par la suite actées par une décision prise par l'assemblée générale statuant de façon ordinaire.

Les détenteurs de parts bénéficiaires ne bénéficient pas de droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Ils bénéficient cependant d'un droit aux dividendes.

La cession des parts bénéficiaires constituées suite à un apport en industrie seront incessibles si ce n'est à la société elle-même aux fins d'annulation.

Le calcul des droits et les modalités de cession des parts bénéficiaires seront déterminés dans un pacte d'associés, auxquels l'intégralité des associés devra souscrire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1131 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082026/143.

(160048491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Finer S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 42.613.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016081978/10.

(160048805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Eos Products S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 193.794.

Les statuts coordonnés au 26 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016081930/11.

(160048192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Ephios Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.640.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.777.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Ephios Luxembourg S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-three million six hundred forty thousand euros (EUR 43,640,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198.777 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 July 2015 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on 14 September 2015 number 2487, page 119339. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed passed in front of Maître Cosita Delvaux abovementioned, dated 11 November 2015, published in the Mémorial C on 28 January 2016, number 223, page 10692.

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Pétange, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Marisa GOMES, private employee, whose professional address is in Pétange, to act as secretary.

The meeting elected Marisa GOMES, private employee, whose professional address is in Pétange, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy forms, signed *in* *variety* by the Appearing Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Appearing Shareholders holding all the shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the corporate object of the Company and, subsequently, amend article 2 of the Articles of Association of the Company;

2. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

Sole resolution

The Appearing Shareholders resolve to amend the current object clause of the Company contained in article 2 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures, as well as it may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations in relation thereto.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest, which are direct or indirect shareholders in a company or enterprise in which the Company has an interest, or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or to any other entities, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinzième jour de février,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de Ephios Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-trois millions six cent quarante mille Euro (EUR 43.640.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.777 (la "Société") et constituée par un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2015 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 14 septembre 2015, numéro 2487, page 119339. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Cosita Delvaux en date du 11 novembre 2015, publié au Mémorial C en date du 28 janvier 2016, numéro 223, page 10692.

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Pétange, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Marisa GOMES, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Pétange, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Marisa GOMES, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Pétange, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des associés présents ou représentés à l'assemblée en vertu des procurations (ensemble les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les procurations, signés ne varietur par les Associés Comparants représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les Associés Comparants détenant toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Divers.;

Après délibération attentive, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

Les Associés Comparants décident de modifier la clause d'objet social actuelle de la Société contenue à l'article 2 des Statuts de la Société, afin qu'elle soit rédigée de la façon suivante:

L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance, ainsi que fournir des garanties et conclure tous types de contrats de sûretés dans le but de garantir ses propres obligations en relation avec ceci.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, qui sont directement ou indirectement associées d'une société ou entreprise dans laquelle la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream) ou à toute autre entité, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le Notaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au(x) mandataire(s) des comparants connu(s) du Notaire par nom, prénom, statut civil et résidence, le(s) mandataire(s) des comparants a(ont) signé(s) l'acte avec le Notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081931/131.

(160048616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 983.006,53.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.949,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of Crystal A HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.950 (the "Sole Shareholder").

III. The Company was incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1146 dated 13 June 2007, page 54983 and the articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1309 dated 22 May 2014, page 62827.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifty-one million eight hundred seventy-two thousand six hundred ninety-six British Pounds and ninety-six Pence (GBP 51,872,696.96) in order to bring it from its current amount of fifty-two million eight hundred fifty-five thousand seven hundred three British Pounds and forty-nine Pence (GBP 52,855,703.49) to an amount of nine hundred eighty-three thousand six British Pounds and fifty-three Pence (GBP 983,006.53) by cancellation of two million five hundred twenty thousand nine hundred thirty-seven (2,520,937) shares, without designation of nominal value and reimbursement to Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.949 (the “Sole Shareholder”) of an amount of fifty-one million eight hundred seventy-two thousand six hundred ninety-six British Pounds and ninety-six Pence (GBP 51,872,696.96);

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”); and

3. Miscellaneous.

V. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of fifty-one million eight hundred seventy-two thousand six hundred ninety-six British Pounds and ninety-six Pence (GBP 51,872,696.96) in order to bring it from its current amount of fifty-two million eight hundred fifty-five thousand seven hundred three British Pounds and forty-nine Pence (GBP 52,855,703.49) to an amount of nine hundred eighty-three thousand six British Pounds and fifty-three Pence (GBP 983,006.53) by cancellation of two million five hundred twenty thousand nine hundred thirty-seven (2,520,937) shares, without designation of nominal value and to reimburse to the Sole Shareholder of an amount of fifty-one million eight hundred seventy-two thousand six hundred ninety-six British Pounds and ninety-six Pence (GBP 51,872,696.96).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES, so as to reflect the above resolution, to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred eighty-three thousand six British Pounds and fifty-three Pence (GBP 983,006.53) represented by forty-seven thousand seven hundred seventy-three (47,773) shares («parts sociales»), without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Crystal A TopCo S.à r.l., une société à responsabilité valablement constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.949,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Pétange, du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1146 daté du 13 juin 2007, page 54983 et les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 28 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1309 daté du 22 mai 2014, page 62827.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante-et-un millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 51.872.696,96) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions huit cent cinquante-cinq mille sept cent trois Livres Sterling et quarante-neuf pence (GBP

52.855.703,49) à un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille six Livres Sterling et cinquante-trois pence (GBP 983.006,53) par annulation de deux millions cinq cent vingt mille neuf cent trente-sept (2.520.937) parts sociales, sans désignation de valeur nominale et remboursement à l'Associé Unique d'un montant de cinquante-et-un millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 51.872.696,96);

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

3. Divers.

V. La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante-et-un millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 51.872.696,96) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions huit cent cinquante-cinq mille sept cent trois Livres Sterling et quarante-neuf pence (GBP 52.855.703,49) à un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille six Livres Sterling et cinquante-trois pence (GBP 983.006,53) par annulation de deux millions cinq cent vingt mille neuf cent trente-sept (2.520.937) parts sociales, sans désignation de valeur nominale et de rembourser à l'Associé Unique un montant de cinquante-et-un millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 51.872.696,96).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille six Livres Sterling et cinquante-trois pence (GBP 983.006,53) représenté par quarante-sept mille sept cent soixante-treize (47.773) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081867/128.

(160048642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

ITNET S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7230 Helmsange, 21, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016082064/14.

(160049050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l.).**

Capital social: USD 415.372.209,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.819.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of the month of February.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Yanfeng Hungary Automotive Interior Systems Kft., a Hungarian limited liability company, having its registered office at 1097 Budapest, Office Campus, Gubacsi út 6. b/1., Hungary, registered with the Metropolitan Court of Registration of Hungary under number 01-09-196602,

here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 188819 (the "Company").

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 15 July 2014, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2581, page 123864 on 29 June 2015.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 29 June 2015, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2316, page 111163 on 29 August 2015.

V. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of corporate name of the Company into "Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l."; and

2. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company (the "Articles").

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company into "Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 2 of the Articles, which shall therefore read as follows:

2. Name. The Company's name is "Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l."

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Yanfeng Hungary Automotive Interior Systems Kft., une société à responsabilité limitée hongroise, ayant son siège social au 1097 Budapest, Office Campus, Gubacsi út 6. b/1., Hongrie, enregistrée auprès du Metropolitan Court of Registration de Hongrie sous le numéro 01-09-196602,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 188819 (la «Société»).

III. La Société a été constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2581, page 123864 du 29 juin 2015.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 29 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2313, page 111163 du 29 août 2015.

V. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l.»; et

2. Modification subséquente de l'Article 2 des statuts de la Société (les «Statuts»).

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société en «Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l.».

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2016. Relation: EAC/2016/4026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082066/100.

(160048134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Finance Stratégique Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.977.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the seventh of March.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Luxinvest Beteiligungsholding AG, a company incorporated under the laws of the Republic of Seychelles, having its registered office at F20, 1st Floor, Eden Plaza, SCEden Island, Seychelles, registered with the Registrar of International Business Companies under number 134559, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie BATARDY, employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Finance Stratégique Luxembourg S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 180.977 (the Company);

- the Company was incorporated by deed of the undersigned notary on the 10th of October 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3052 of December 3, 2013, and which articles of association have been amended as follows:

* by deed of the notary Francis KESSELER, then residing in Esch-sur-Alzette, on the 6th of February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1130 of May 6, 2014;

* by deed of the undersigned notary on the 7th of April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1619 of June 24, 2014;

* by deed of the undersigned notary on the 23rd of December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 370 of February 11, 2015;

- the Company's share capital is set at nine million nine hundred thirty-one thousand Euro (EUR 9,931,000), divided in nine million nine hundred thirty-one thousand Euro (9,931,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder declares that the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

- the Sole Shareholder declares that the company Finance Stratégique Luxembourg S.A. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company;

(iv) all issued shares are cancelled;

(v) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated February 28, 2016;

- the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company as described in the liquidation accounts, and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to (i) the current directors and (ii) to the current statutory auditor;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated, the liquidation is closed and all issued ordinary shares of the Company held by the Sole Shareholder are cancelled in consideration of the liquidation proceeds transferred to it;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and to pay any and all costs associated with the liquidation;

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sept mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Luxinvest Beteiligungsholding AG, une société constituée selon les lois de la République des Seychelles, ayant son siège social à F20, 1st Floor, Eden Plaza, SCEden Island, Seychelles, enregistrée auprès du Registre des Sociétés Commerciales Internationales sous le numéro 134559 (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée, de résidence professionnelle à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Actionnaire Unique détient la totalité des actions de Finance Strategique Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.977 (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3052 en date du 3 décembre 2013, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

* suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1130 en date du 6 mai 2014;

* suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1619 du 24 juin 2014;

* suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations numéro 370 du 11 février 2015;

- le capital social de la Société est fixé à neuf millions neuf cent trente-et-un mille Euros (EUR 9.931.000.-), représenté par neuf millions neuf cent trente-et-un mille Euros (EUR 9.931.000.-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

- l'Actionnaire Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Actionnaire Unique déclare que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble;

- l'Actionnaire Unique déclare que la société Finance Stratégique Luxembourg S.A. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

- l'Actionnaire Unique décide en sa qualité d'actionnaire unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Actionnaire Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) toutes les actions émises seront annulées;

(v) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Actionnaire Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 28 février 2016;

- l'Actionnaire Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats en relation avec les comptes de la liquidation aux administrateurs actuellement en fonction, et (ii) au commissaire aux comptes actuellement en fonction;

- l'Actionnaire Unique décide de se transférer comme boni de liquidation tous les actifs restants de la Société, tel que décrits dans les comptes de liquidation et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts opposables aux tiers;

- l'Actionnaire Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Actionnaire Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec la mandataire de l'Actionnaire Unique.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: GAC/2016/1886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079357/129.

(160045304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Calliope International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.178.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of February,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Calliope International S.à r.l." having its registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary, on May 22nd, 2015, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 23, 2015, Nr 1836 and which bylaws have not yet been amended, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.178 (the "Company").

The meeting is opened at 10:30 a.m, with Mrs. Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Véronique PETIT, private employee, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to convert the currency of the share capital from Euros into Norwegian Kroner at a rate of 1.- EUR per 9.588 NOK (nine point five hundred eighty-eight Norwegian Kroner);

2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association;

3. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-NOK (one Norwegian Krone);

4. Decision to convert the 119,850 (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty) currently existing shares into 119,850 (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty) ordinary shares;

5. Decision to increase the share capital by an amount of 13,297,903.-NOK (thirteen million two hundred ninety-seven thousand nine hundred three Norwegian Kroner) so as to raise it from its current amount of 119,850.-NOK (one hundred

nineteen thousand eight hundred fifty Norwegian Kroner) up to 13,417,753.-NOK (thirteen million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty-three Norwegian Kroner) by the issuance of 88 (eighty-eight) new ordinary shares and 13,297,815 (thirteen million two hundred ninety-seven thousand eight hundred fifteen) new shares of classes A to E, having a par value of 1.-NOK (one Norwegian Krone) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 119,680,355.-NOK (one hundred nineteen million six hundred eighty thousand three hundred fifty five Norwegian Kroner). Subscription and payment of the new shares and the share premium;

6. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolved unanimously to convert the currency of the share capital of the Company, currently set at 12,500 - EUR (twelve thousand five hundred euros) into Norwegian Kroner, based on the exchange rate available on the website of the BCE on February 29, 2016, in which 1.- EUR (one Euro) equals 9.588 NOK (nine point five hundred eighty-eight Norwegian Kroner) rounded up or down to the nearest whole number.

Second resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the articles of association, to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's corporate capital is fixed at 119,850.-NOK (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty Norwegian Kroner) represented by 119,850 (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty) shares of 1.- NOK (one Norwegian Krone) each.”

Third resolution:

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-NOK (one Norwegian Krone).

Fourth resolution:

The shareholders unanimously decide to convert the 119,850 (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty) currently existing shares into 119,850 (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty) ordinary Shares.

Fifth resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the share capital of the Company by an amount of 13,297,903.-NOK (thirteen million two hundred ninety-seven thousand nine hundred three Norwegian Kroner) so as to raise it from its current amount of 119,850.-NOK (one hundred nineteen thousand eight hundred fifty Norwegian Kroner) up to 13,417,753.-NOK (thirteen million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty-three Norwegian Kroner) by the issuance of 88 (eighty-eight) new ordinary shares and 13,297,815 (thirteen million two hundred ninety-seven thousand eight hundred fifteen) new shares of classes A to E, as follows:

- 88 (eighty-eight) Ordinary Shares, having a par value of 1.- NOK (one Norwegian Krone) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable Class A Preferred Shares, having a par value of 1.- NOK (one Norwegian Krone) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable Class B Preferred Shares, having a par value of 1.- NOK (one Norwegian Krone) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable Class C Preferred Shares, having a par value of 1.- NOK (one Norwegian Krone), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable Class D Preferred Shares, having a par value of 1.- NOK (one Norwegian Krone) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable Class E Preferred Shares, having a par value of 1.- NOK (one Norwegian Krone) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 119,680,355.-NOK (one hundred nineteen million six hundred eighty thousand three hundred fifty five Norwegian Kroner).

The existing shareholders:

1. IK VII N°1 Limited Partnership
2. IK VII N°2 Limited Partnership
3. IK VII N°3 Limited Partnership
4. IK VII N°4 Limited Partnership

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, declare:

- 1) to subscribe 13,288,015 (thirteen million two hundred eighty eight thousand fifteen) new shares as follows:

Shareholders	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	TOTAL
	Preferred Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	
IK VII N°1 Limited Partnership	805,522	805,522	805,522	805,522	805,522	4,027,610
IK VII N°2 Limited Partnership	588,406	588,406	588,406	588,406	588,406	2,942,030
IK VII N°3 Limited Partnership	671,264	671,264	671,264	671,264	671,264	3,356,320
IK VII N°4 Limited Partnership	592,411	592,411	592,411	592,411	592,411	2,962,055
TOTAL	2,657,603	2,657,603	2,657,603	2,657,603	2,657,603	13,288,015

2) to accept the subscription of 9,888 (nine thousand eight hundred eighty eight) new shares by new shareholders, thereby partially waiving their preferential subscription rights, as follows:

Shareholders	Ordinary	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	TOTAL
	Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	Preferred Shares	
Hans Karl Erik Petersson	44	980	980	980	980	980	4,944
John R. Notman-Watt	44	980	980	980	980	980	4,944
TOTAL	88	1,960	1,960	1,960	1,960	1,960	9,888

Intervention - Subscription - Payment

Therefore have intervened IK VII N°1 Limited Partnership, IK VII N°2 Limited Partnership, IK VII N°3 Limited Partnership, IK VII N°4 Limited Partnership, Hans Karl Erik Petersson et John R. Notman-Watt, all here represented by Mrs. Catherine DESSOY, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, who declared, in their here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Ordinary Shares

Shareholders	Ordinary Shares	Amount of the subscription (NOK)
Hans Karl Erik Petersson	44	44
John R. Notman-Watt	44	44
TOTAL	88	88

Class A Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805,522	805,522
IK VII N°2 Limited Partnership	588,406	588,406
IK VII N°3 Limited Partnership	671,264	671,264
IK VII N°4 Limited Partnership	592,411	592,411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2,659,563	2,659,563

Class B Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805,522	805,522
IK VII N°2 Limited Partnership	588,406	588,406
IK VII N°3 Limited Partnership	671,264	671,264
IK VII N°4 Limited Partnership	592,411	592,411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2,659,563	2,659,563

Class C Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805,522	805,522

IK VII N°2 Limited Partnership	588,406	588,406
IK VII N°3 Limited Partnership	671,264	671,264
IK VII N°4 Limited Partnership	592,411	592,411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	<u>2,659,563</u>	<u>2,659,563</u>

Class D Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805,522	805,522
IK VII N°2 Limited Partnership	588,406	588,406
IK VII N°3 Limited Partnership	671,264	671,264
IK VII N°4 Limited Partnership	592,411	592,411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	<u>2,659,563</u>	<u>2,659,563</u>

Class E Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805,522	805,522
IK VII N°2 Limited Partnership	588,406	588,406
IK VII N°3 Limited Partnership	671,264	671,264
IK VII N°4 Limited Partnership	592,411	592,411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	<u>2,659,563</u>	<u>2,659,563</u>

All of these shares have been fully paid up in cash with a share premium of an aggregate amount of 119,680,355.-NOK (one hundred nineteen million six hundred eighty thousand three hundred fifty five Norwegian Kroner), as follows:

Shareholders	Share premium (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	36,248,487.32
IK VII N°2 Limited Partnership	26,478,263.29
IK VII N°3 Limited Partnership	30,206,884.46
IK VII N°4 Limited Partnership	26,658,499.93
Hans Karl Erik Petersson	44,110.00
John R. Notman-Watt	44,110.00
TOTAL	<u>119,680,355</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 13,297,903.-NOK (thirteen million two hundred ninety-seven thousand nine hundred three Norwegian Kroner) as share capital increase and the amount of 119,680,355.-NOK (one hundred nineteen million six hundred eighty thousand three hundred fifty five Norwegian Kroner).

Sixth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 13,417,753.-NOK (thirteen million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty-three Norwegian Kroner) represented by:

- 119,938 (one hundred nineteen thousand nine hundred thirty-eight) ordinary shares (the «Ordinary Shares»),
- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»),
- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»),
- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»),

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares») and

- 2,659,563 (two million six hundred fifty-nine thousand five hundred sixty-three) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»)

representing a total of 13,417,753 (thirteen million four hundred seventeen thousand seven hundred fifty-three) shares of a nominal value of NOK 1.- (one Norwegian Krone) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase.

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.3. Dividends.

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class D Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

8.4 - Share premium.

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

8.5 - Modification of share capital.

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

8.6 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7 - Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

i. The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the “Ordinary Dividend”).

ii. Without prejudice to Clause 8.3, each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after (i) the payment or provisioning of the Ordinary Dividend and (ii) the payment or provisioning of the fixed cumulative preferential dividend according to Clause 8.3 above.

8.8 - Indivisibility of Shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 - Definitions.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Available Amount per Share: means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share: shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, to the shareholders, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 199 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11:00 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Calliope International S.à r.l.» ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, constituée suivant acte reçu le 22 mai 2015, constituée suivant acte reçu le 22 mai 2015, publié au Mémorial C N° 1836 du 23 juillet 2015 et dont les statuts n'ont pas été modifiés, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.178 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures et présidée par Maître Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Véronique PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de convertir la devise du capital social de euros en couronnes norvégiennes à un taux de 1.- EUR (un euro) pour 9,588 NOK (neuf virgule cinq cent quatre-vingt-huit couronnes norvégiennes);

2. Modification subséquente de l'article 8 des statuts;

3. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune;

4. Décision de convertir les 119.850 (cent dix-neuf mille huit cent cinquante) parts sociales existantes en 119.850 (cent dix-neuf mille huit cent cinquante) parts parts sociales ordinaires;

5. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 13.297.903,-NOK (treize millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trois couronnes norvégiennes) pour le porter de son montant actuel de 119.850,-NOK (cent dix-neuf mille huit cent cinquante couronnes norvégiennes) à 13.417.753,-NOK (treize millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-trois couronnes norvégiennes) par l'émission de 88 (quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales ordinaires et 13.297.815 (treize millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quinze) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 119.680.355,-NOK (cent dix-neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-cinq couronnes norvégiennes). - Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

6. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident à l'unanimité de convertir la devise d'expression du capital social de la Société, actuellement fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) pour l'exprimer dorénavant en couronnes norvégiennes, sur base du taux de change disponible sur le site internet de la BCE en date du 25 février 2016, selon lequel 1.- EUR (un euro) est égal à 9,588 NOK (neuf virgule cinq cent quatre-vingt-huit couronnes norvégiennes), arrondi vers le haut ou le bas au plus proche nombre entier.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts qui devra se lire comme suit:

« 8. Le capital social de la Société est fixé à 119.850,- NOK (cent dix-neuf mille huit cent cinquante couronnes norvégiennes) représenté par 119.850 (cent dix-neuf mille huit cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- NOK (une couronne norvégienne) chacune.»

Troisième résolution:

Les associés décident à l'unanimité de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune.

Quatrième résolution:

Les associés décident à l'unanimité de convertir les 119.850 (cent dix-neuf mille huit cent cinquante) parts sociales existantes en 119.850 (cent dix-neuf mille huit cent cinquante) parts sociales ordinaires.

Cinquième résolution:

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 13.297.903,-NOK (treize millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trois couronnes norvégiennes) pour le porter de son montant actuel de 119.850,-NOK (cent dix-neuf mille huit cent cinquante couronnes norvégiennes) à 13.417.753,-NOK (treize millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-trois couronnes norvégiennes) par l'émission de 88 (quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales ordinaires et 13.297.815 (treize millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quinze) nouvelles parts sociales de classes A à E, comme suit:

- 88 (quatre-vingt-huit) Parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire;

- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) Parts sociales privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire;

- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) Parts sociales privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire;

- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) Parts sociales privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire;

- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) Parts sociales privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire;

- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) Parts sociales privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,-NOK (une couronne norvégienne) chacune, par apport en numéraire;

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 119.680.355,-NOK (cent dix-neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-cinq couronnes norvégiennes).

Les associés existants:

1. IK VII N°1 Limited Partnership
2. IK VII N°2 Limited Partnership
3. IK VII N°3 Limited Partnership
4. IK VII N°4 Limited Partnership

agissant tous in fine à travers IK VII Ltd, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, déclarent:

1) souscrire 13,288,015 (treize millions deux cent quatre-vingt-huit mille quinze) nouvelles parts sociales comme suit:

Associés	Parts sociales privilégiées de Classe A	Parts sociales privilégiées de Classe B	Parts sociales privilégiées de Classe C	Parts sociales privilégiées de Classe D	Parts sociales privilégiées de Classe E	TOTAL
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522	805.522	805.522	805.522	4.027.610
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406	588.406	588.406	588.406	2.942.030
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264	671.264	671.264	671.264	3.356.3320
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411	592.411	592.411	592.411	2.962.055
TOTAL	2.657.603	2.657.603	2.657.603	2.657.603	2.657.603	13.288.015

2) accepter la souscription de 9.888 (neuf mille huit cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales par de nouveaux associés et renoncer expressément partiellement à leur droit préférentiel de souscription comme suit:

Associés	Parts sociales ordinaires de Classe A	Parts sociales privilégiées de Classe B	Parts sociales privilégiées de Classe C	Parts sociales privilégiées de Classe D	Parts sociales privilégiées de Classe E	TOTAL
Hans Karl Erik Pettersson	44	980	980	980	980	4,944
John R. Notman-Watt . . .	44	980	980	980	980	4,944
TOTAL	88	1,960	1,960	1,960	1,960	9,888

Intervention - Souscription - Paiement

IK VII N°1 Limited Partnership, IK VII N°2 Limited Partnership, IK VII N°3 Limited Partnership, IK VII N°4 Limited Partnership, Hans Karl Erik Pettersson et John R. Notman-Watt, tous ici représentés par Catherine DESOY, prénommée,

en vertu de procurations sous-seing privé, ont déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales ordinaires		
Associés	Parts sociales ordinaires	Montant de la souscription (NOK)
Hans Karl Erik Petersson	44	44
John R. Notman-Watt	44	44
TOTAL	88	88
Parts sociales privilégiées de Classe A:		
Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2.659.563	2.659.563
Parts sociales privilégiées de Classe B:		
Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2.659.563	2.659.563
Parts sociales privilégiées de Classe C:		
Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2.659.563	2.659.563
Parts sociales privilégiées de Classe D:		
Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2.659.563	2.659.563
Parts sociales privilégiées de Classe E:		
Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2.659.563	2.659.563

	privilégiées	(NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	805.522	805.522
IK VII N°2 Limited Partnership	588.406	588.406
IK VII N°3 Limited Partnership	671.264	671.264
IK VII N°4 Limited Partnership	592.411	592.411
Hans Karl Erik Petersson	980	980
John R. Notman-Watt	980	980
TOTAL	2.659.563	2.659.563

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 119.680.355,- NOK (cent dix-neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-cinq couronnes norvégiennes), comme suit:

Associés	Prime d'émission (NOK)
IK VII N°1 Limited Partnership	36.248.487,32
IK VII N°2 Limited Partnership	26.478.263,29
IK VII N°3 Limited Partnership	30.206.884,46
IK VII N°4 Limited Partnership	26.658.499,93
Hans Karl Erik Petersson	44.110,00
John R. Notman-Watt	44.110,00
TOTAL	119.680.355

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 13.297.903,-NOK (treize millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trois couronnes norvégiennes) à titre d'augmentation de capital plus 119.680.355,-NOK (cent dix-neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-cinq couronnes norvégiennes) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 13.417.753,-NOK (treize millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-trois couronnes norvégiennes) représenté par:

- 119.938 (cent dix-neuf mille neuf cent trente-huit) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) parts sociale privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»),
- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) parts sociale privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»),
- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) parts sociale privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»),
- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) parts sociale privilégiées de Classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»),
- 2.659.563 (deux millions six cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-trois) parts sociale privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»),

représentant un total de 13.417.753 (treize millions quatre cent dix-sept mille sept cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de NOK 1,- (une couronne norvégienne) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et

annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.3.- Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

- Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

- Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

- Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

- Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

- Parts privilégiées de Classe E: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D)

8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuable aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 - Cession, Acquisition, et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7.- Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

i. les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

ii. sans préjudice des stipulations de l'article 8.3, chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après (i) le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire et (ii) le paiement ou la mise en provision du dividende préférentiel cumulatif annuel fixe conformément à l'article 8.3.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légales relatives à la Classe de Parts

Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + R)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légales relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, au profit des associés, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 199 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 03 mars 2016. Relation: DAC/2016/3293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 09 mars 2016.

Référence de publication: 2016077036/631.

(160042432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Crescent Mezzanine Partners VII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 204.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the second of March.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Crescent Mezzanine Partners VII, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville

Road, Suite 400, Wilmington, New Castle 19808, State of Delaware, United States of America and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the State of Delaware under number 5674261,

Crescent Mezzanine Partners VIIC, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle 19808, State of Delaware, United States of America and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the State of Delaware under number 5674267,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies. The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Crescent Mezzanine Partners VII (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the sole manager or the Board (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand four hundred ninety-eight (12.498) class A shares (the Class A Shares) and two (2) class B shares (the Class B Shares), each with a par value of one Euro (EUR 1,00), all fully subscribed and entirely paid up.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by one or more manager(s) appointed and revoked, ad nutum, by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of at least two managers divided into two categories, respectively the manager(s) of category A (the Managers A, each individually a Manager A) and the manager(s) of category B (the Managers B, each individually a Manager B).

The managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party and with at least the presence or representation of one Manager A and one Manager B.

Resolutions shall require a majority vote including at least the favorable vote of one Manager A and one Manager B. The chairman of the Board must be a Manager A. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more manager(s) may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

No Board meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of a Manager A and a Manager B.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether shareholders or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorised to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Articles and of the Law.

The manager(s) assume, by reason of its/his/her/their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 10. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 12. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from any financing activity of the Company shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class A Shares;
- any net profit deriving from the taking or holding of equity or participating interests in any enterprises in whatever form shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class B Shares.

Art. 14. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 13.

Art. 15. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up at nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Crescent Mezzanine Partners VII, L.P.	6.249 Class A shares 1 Class B share	EUR 6.250,00
Crescent Mezzanine Partners VIIC, L.P.	6.249 Class A shares 1 Class B share	EUR 6.250,00
Total	12.498 Class A shares 2 Class B shares	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- EURO.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

Mr. Malcolm Wilson, born on April 10, 1957 in Nairobi, Kenya, with professional address at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Duncan Smith, born on November 21, 1963 in Lewes, United Kingdom, with professional address at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Jeroen Matteredne, born on June 9, 1979 in Saint-Trond, Belgium, with professional address at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

Mr. Jean-Marc Chapus, born on April 24, 1959 in Bronxville, New-York, United States of America, with professional address c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, United States of America;

Mr. Louis Lavoie, born on October 7, 1964 in Québec, Canada, with professional address at 25 Hanover Square, Mayfair, London W1S 1JF, United Kingdom; and

Mr. Michaël Sfez, born on January 1, 1973 in Neuilly-Sur-Seine, France, with professional address at 25 Hanover Square, Mayfair, London W1S 1JF, United Kingdom.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Crescent Mezzanine Partners VII, L.P., un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle 19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistré au Registre des Limited Partnerships de l'Etat du Delaware sous le numéro 5674261,

Crescent Mezzanine Partners VIIC, L.P., un Limited Partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle 19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistré au Registre des Limited Partnerships de l'Etat du Delaware sous le numéro 5674267,

ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Crescent Mezzanine Partners VII (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du gérant unique ou du Conseil (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (12.498) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) et révoqué(s) ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé (le Conseil) d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, respectivement des gérants de catégorie A (les Gérants A, chacun individuellement un Gérant A) et des gérants de catégorie B (les Gérants B, chacun individuellement un Gérant B).

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers et si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A et un Gérant B. Le président du Conseil doit être un Gérant A. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Aucune réunion du Conseil ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions des Statuts et de la Loi.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société; simple(s) mandataire(s), elle/il/ils n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou le Conseil, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net découlant de toute activité de financement de la Société est distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A;

- tout bénéfice net dérivant de la détention de capital ou de la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise est distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B.

Art. 14. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 13.

Art. 15. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Crescent Mezzanine Partners VII, L.P.	6.249 parts sociales de Classe A 1 part sociale de Classe B	EUR 6.250,00
Crescent Mezzanine Partners VIIC, L.P.	6.249 parts sociales de Classe A 1 part sociale de Classe B	EUR 6.250,00
Total	12.498 parts sociales de Classe A 2 parts sociales de Classe B	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,-EUROS.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

M. Malcolm Wilson, né le 10 avril 1957 à Nairobi, Kenya, et ayant son adresse professionnelle au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Duncan Smith, né le 21 novembre 1963 à Lewes, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

M. Jeroen Matteredne, né le 9 juin 1979 à Saint-Trond, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

M. Jean-Marc Chapus, né le 24 avril 1959 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, Etats-Unis d'Amérique;

M. Louis Lavoie, né le 7 octobre 1964 à Québec, Canada, et ayant son adresse professionnelle au 25 Hanover Square, Mayfair, Londres W1S 1JF, Royaume-Uni; et

M. Michaël Sfez, né le 1^{er} janvier 1973 à Neuilly-Sur-Seine, France, et ayant son adresse professionnelle au 25 Hanover Square, Mayfair, Londres W1S 1JF, Royaume-Uni.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077786/341.

(160043637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Switex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2395 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080499/9.

(160046627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Karmorneftegaz SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.395.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150195105 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de l'associé de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084831/15.

(160051919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

traffic.club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.522.

—
Résolution du gérant unique prise le 15 mars 2016

Le siège social de la Société est passé de 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Michael Riedl

Gérant unique

Référence de publication: 2016084595/12.

(160052120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Geox Holland B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085863/10.

(160053004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 68.500.

—
Extrait de la décision collective du 1^{er} mars 2016

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société Groupe Immobilier Luxembourgeois S.à r.l. de 1, rue Prince Jean L-4463 SOLEUVRE à 197, rue de Differdange L-4437 SOLEUVRE.

L'associé unique prend acte du changement d'adresse de l'associé et de la gérante

- JULA S.A., établie et ayant son siège social 197, rue de Differdange à L-4437 SOLEUVRE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115.187.

- Madame Sylvie IRRTHUM, née le 18 décembre 1965 à Differdange, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2016085858/20.

(160053664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Geox Holland B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085864/10.

(160053008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

FMC Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.909.

—
Rectificatif au dépôt L150150021 déposé auprès du RCS Luxembourg en date du 12 août 2015

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085837/12.

(160053746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Vishal SOOKLOLL.

Référence de publication: 2016086611/10.

(160054304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.
